

Assurances

Mise à jour des documents sur le site

Les dispositions générales du contrat Cohésion Arcange et les montants des garanties mis à jour sont désormais disponibles sur le site. Cette mise à jour intègre les éléments suivants :

- une modification de la charte graphique et des normes rédactionnelles définies par Groupama ;
- des modifications d'ordre réglementaire (ex : mentions légales, mise à jour des références aux textes de lois...) ;
- la ré-indexation des capitaux et franchises sur les derniers indices connus ;
- une ré-évaluation de la limite générale de couverture en Responsabilité passant de 8 000 000 € à 16 000 000 € ;
- une ré-évaluation de la limite en Responsabilité pour faute inexcusable de l'employeur passant de 1 500 000 € à 3 000 000 € ;
- une re-définition de la garantie *multirisque informatique* pour la prise en charge des matériels portables en tout lieu.

Aucune évolution de fond n'a été opérée sur le contrat

Les spécificités négociées et mises en place au fil des années ainsi que les nouvelles modalités d'assurance des Accidents corporels des adhérents ont bien sûr été reprises et intégrées.

La tarification est de 1,65 € / adhérent.

Appel Générations Actions

Bénéficiez d'une subvention pour votre action en faveur du lien social

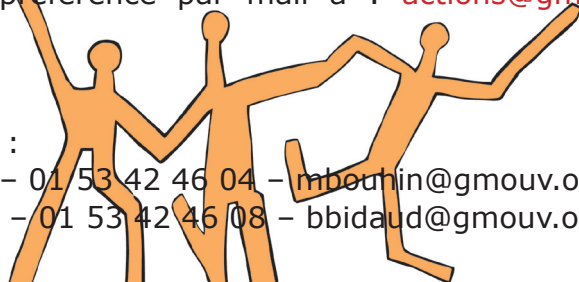
La Fédération nationale, a lancé un concours pour valoriser et récompenser les initiatives de nos associations en matière de lien social et de solidarité. **Dix actions** seront primées et les associations concernées recevront un chèque compris entre **600 et 1 000 €**. L'un de ces dix lauréats recevra le prix *Coup de Coeur* doté de 500 € supplémentaires.

Les associations locales peuvent présenter leur dossier directement à la Fédération nationale, sous réserve d'en avoir informé auparavant leur fédération départementale. Les prix seront remis lors des Journées nationales à Bourges en mars 2017.

Retrouvez le règlement et le bulletin d'inscription dans l'espace adhérent du site internet, dossier «concours». Les dossiers devront être retournés **avant le 24 février 2017 au plus tard**, de préférence par mail à : actions@gmouv.org

Renseignements :

- Maguy Bouhin - 01 53 42 46 04 - mbouhin@gmouv.org
- Brigitte Bidaud - 01 53 42 46 08 - bbidaud@gmouv.org



Assurances

Le guide est disponible !

Le guide de l'assurance est désormais disponible. Très attendu par les responsables de nos associations, ce 6^e guide élaboré par l'IFRA comporte 4 parties :

- les principes généraux de l'assurance,
- les contrats souscrits par Générations Mouvement,
- comment et à qui déclarer un sinistre ?,
- les cas pratiques : réponses aux dommages et sinistres les plus fréquents, cas des multi-adhésions, etc.



Pour se procurer le guide :

Chaque fédération doit prendre contact avec son correspondant régional Groupama qui est informé de cette démarche. Vous disposerez alors gratuitement d'un nombre de guides correspondant à votre nombre d'associations affiliées.

Votre prochaine assemblée générale départementale est la meilleure occasion pour procéder à la remise de ce guide à vos associations, en présence de votre correspondant Groupama. Prenez contact avec ce dernier dès maintenant pour préparer cette échéance.

Renseignements : Thomas Sénéchal - 01 53 42 46 07



La fusion associative : une solution à la disparition des associations et une opportunité de développement

Certains dirigeants d'associations et clubs s'adressent à Générations Mouvement pour faire part de leurs difficultés à organiser « la relève » des dirigeants de leur structure ou encore « recruter » de nouveaux adhérents.

Plutôt qu'aborder cette réalité comme une fatalité, regardons-là comme une opportunité de développement offerte aux associations au travers de l'une des dispositions, souvent méconnue, de la loi relative à l'Économie Sociale et Solidaire (ESS) du 31 juillet 2014 : la possibilité faite aux associations de fusionner.

Au sens de la loi, la fusion est l'opération par laquelle une ou plusieurs associations disparaissent après avoir transmis leur patrimoine à une autre association. La loi du 1^{er} août 2014 et ses décrets d'application donne donc un cadre juridique aux opérations de fusion entre associations. La fusion entraîne la dissolution de l'association « absorbée » et implique un certain nombre de dispositions schématiquement résumées ci-après :

- Les membres des associations qui disparaissent deviennent de fait membres de l'association résultant de l'opération.
- Les associations participantes établissent un projet et un calendrier de fusion précisant les buts de l'opération et les conditions de transfert de leurs biens matériels et financiers.
- Les assemblées générales extraordinaires des associations concernées approuvent le projet de fusion.
- La fusion fait l'objet d'une information dans un journal local d'annonces légales ; cette publication doit intervenir 30 jours au moins avant la date des assemblées générales extraordinaires appelées à statuer sur l'opération.
- Chaque association doit mettre à la disposition de ses membres, 30 jours au moins avant la date des délibérations appelées à statuer sur le projet et au plus tard le jour de la publication de l'avis de fusion, un ensemble de documents statutaires des associations appelées à fusionner.

L'administration fiscale a modifié sa doctrine afin de permettre ces fusions d'associations.

Pour accompagner votre projet de fusion, n'hésitez pas à contacter :

- votre Fédération départementale ou
- Raymond Lévy – 01 53 42 46 09 – rlevy@gmouv.org

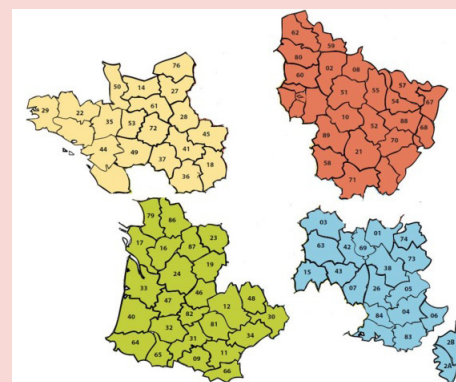
Loi ESS du 31 juillet 2014 (ORF n°0176 du 1 août 2014) : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029313296&categorieLien=id>

RAPPEL

Réunion des correspondants Développement départementaux

La Fédération nationale organise cinq réunions de pôles régionaux durant le premier semestre 2017 afin d'accompagner les Fédérations dans leur politique de développement :

- Pôle Nord-Ouest : le mardi 28 février 2017 au Mans
- Pôle Sud-Ouest Occitanie : le jeudi 02 mars 2017 à Caux et Sauzens (Carcassonne)
- Pôle Sud-Est : le jeudi 09 mars 2017 à La Tour de Salvagny (Lyon)
- Pôle Sud-Ouest Aquitaine : le vendredi 10 mars 2017 à Libourne
- Pôle Nord-Est : le mardi 14 mars 2017 à Paris



Pour inscrire votre Fédération, contactez **Raymond Lévy**.

Un kit d'outils indispensables

Les fédérations départementales qui s'engagent pour le développement disposent désormais d'un kit d'outils pratiques à leur usage. Une dizaine d'outils est proposée en téléchargement. Retrouvez-les dans l'espace adhérent du site internet, dossier «se développer : les outils indispensables».



Mettons à jour nos fichiers !

Envoyez-nous l'annuaire de vos clubs !

3^e RAPPEL !

Le protocole d'accord entre la SACEM et Générations Mouvement a été renouvelé début 2016. Aux termes de cet accord, la Fédération nationale a pris l'engagement de remettre régulièrement à la SACEM le fichier national de ses associations affiliées.

En conséquence, nous vous remercions d'adresser à la Fédération nationale, le fichier de vos clubs (de préférence sous Excel), comportant les renseignements suivants :

- Nom de l'association
- Nom et prénom du président
- Adresse postale
- Adresse mail
- Téléphone
- Numéro SIREN (si existant)

Merci de nous adresser ces informations à l'adresse suivante : sacem@gmouv.org
Renseignements : Maguy Bouhin -
mbouhin@gmouv.org / 01 53 42 46 04

Générations Mouvement sur Facebook

De plus en plus de nos fédérations et d'associations créent leur page Facebook. Le réseau social **fort de 30 millions d'utilisateurs en France** est devenu un outil de communication majeur pour les entreprises et les associations.

- Si votre fédération et/ou votre association a déjà une page Facebook, envoyez-nous le lien sur la page de Générations Mouvement ou identifiez-nous dans une de vos publications.
- Si votre fédération et/ou votre association souhaite créer son Facebook mais ne sait pas comment s'y prendre, la Fédération nationale mettra bientôt à votre disposition un guide des bonnes pratiques pour vous accompagner dans cette démarche.

Renseignements : Brigitte Bidaud
01 53 42 46 08 – bbidaud@gmouv.org

Tambour Battant : mettez à jour vos destinataires !

Tambour Battant est envoyé gratuitement tous les trimestres à deux personnes différentes (président et vice-président, secrétaire ou trésorier) au choix du club. Chaque fédération départementale doit assurer la mise à jour régulière de ses destinataires.

Vous êtes une fédération départementale

Rendez-vous dans votre outil de gestion départementale (BAKO), cliquez sur «télécharger le mode d'emploi». Muni du mode d'emploi, cliquez sur «Mettre à jour les destinataires de Tambour Battant» et vérifiez que les clubs et personnes renseignées sont toujours d'actualité. Le cas échéant, effectuez les modifications nécessaires à l'aide de la procédure indiquée dans le mode d'emploi.

Vous êtes un club et la composition de votre Bureau a changé récemment

Contactez votre fédération départementale et indiquez-lui les coordonnées postales des nouveaux membres de votre Bureau.

Renseignements : Brigitte Bidaud
01 53 42 46 08 – bbidaud@gmouv.org

Pensez à alimenter votre site internet départemental

La Fédération nationale met à disposition de ses fédérations départementales un modèle de site internet pré-configuré et prêt à l'emploi. A l'heure actuelle, 63 fédérations ont activé leur site. Pour bien gérer votre site et rendre cet outil plus efficace, pensez à :

- vous connecter régulièrement (2 à 3 fois par mois minimum) pour publier de nouveaux articles et modifier les infos qui ne sont plus d'actualité
- mettre à jour l'annuaire de vos associations affiliées : cet annuaire permet à d'éventuels futurs adhérents de vous contacter plus facilement.

En cas de besoin, une notice facile est à votre disposition pour gérer votre site pas à pas.

Renseignements : Catel Brajon
01 53 42 46 03 – cbrajon@gmouv.org



La lettre aux responsables



Edito

Vie du Mouvement

Les assemblées générales approchent

Pour les fédérations qui ne l'ont pas encore fait, communiquez-nous rapidement la date de votre assemblée générale. N'oubliez pas que vous pouvez faire intervenir un représentant national à votre AG. Renseignements : Fariza Gerzso - 01 53 42 46 01

Journées nationales 2017 : inscrivez-vous !

Les Journées nationales 2017 se tiendront à Bourges du 28 au 30 mars. Les bulletins d'inscription seront envoyés début janvier, pour un retour le 20 février au plus tard.

Elections au Conseil d'administration de la Fédération nationale

L'appel à candidatures sera expédié début janvier par voie électronique aux fédérations et aux unions régionales. Il décrit les modalités de candidature qui seront reçues à la Fédération nationale jusqu'au 6 mars 2017.

Séminaire des nouveaux présidents départementaux

Le séminaire des nouveaux présidents départementaux se tiendra à Paris les 1^{er} et 2 juin prochains. Faites-nous connaître dès que possible les éventuels candidats pour l'envoi des modalités d'inscription.

Représentation

L'agrément de Générations Mouvement renouvelé

L'agrément national de Générations Mouvement comme association représentant les usagers dans les instances de santé a été renouvelé par arrêté du 30 novembre 2016 paru au JO du 7 décembre 2016. Le nouveau numéro d'agrément est le suivant : N2016RN0094. L'agrément est disponible dans l'espace adhérent du site internet, dossier «Représentation».

Formation

Le FDVA lance son appel à subventions

L'appel à projets 2017 du Fonds pour le développement de la vie associative (FDVA), concernant la formation des bénévoles, est disponible sur le site officiel du Gouvernement. En voici le lien direct : <http://www.associations.gouv.fr/fdva-la-campagne-2017.html>
La date limite de dépôt des dossiers, par le téléservice Service public Association (fiche n°106 en cochant « Couverture nationale ») ou par courrier postal (cachet de la poste faisant foi), est fixée au **22 février 2017 au plus tard.**

Rappel

Si vous avez bénéficié d'une subvention du FDVA national en 2016, vous devrez nous faire parvenir le compte rendu financier, Cerfa n°15059 (fiches 1-2-3), au plus tard le 8 mars 2017.

Nos trois défis pour 2017 !

Durant cette année qui commence, je souhaite poursuivre et accentuer notre engagement dans trois domaines forts et facteurs de développement.

L'accès aux services de santé

Le renouvellement de notre agrément nous encourage à porter la voix de tous les usagers dans les instances de santé. L'enjeu est essentiel : une meilleure représentativité, c'est une meilleure prise en compte des besoins des usagers et, par conséquent, une meilleure évolution du système de santé.

L'accès à la mobilité

Aux côtés de la MSA, nous luttons contre l'isolement des retraités. Nous pouvons contribuer à trouver des solutions de mobilité pour les personnes qui ne conduisent pas ou qui vivent dans les communes reculées.

L'accès aux technologies

Etre connecté au monde qui nous entoure, c'est aussi une façon de sortir de l'isolement. Développer la pratique de l'informatique et des outils d'internet est devenu un enjeu de lien social qui fait écho à nos valeurs.

Bonne année à tous !

Gérard Vilain
président national

Janvier 2017